AVIS PUBLIC
Promulgation du règlement nº 857-15

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

QUE le règlement nº 857-15 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 857, a été adopté par le Conseil municipal le 13 mai 2025.

Le règlement nº 857-15 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villesadp.ca ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 2e jour du mois de juin 2025.

Marie-Eve Charron
Marie-Eve Charron, technicienne juridique
Greffière adjointe